

**Pfizer**

23-25, avenue du Docteur Lannelongue  
F-75668 Paris Cedex 14  
Tél : (33) (0)1 58 07 30 00

**Information destinée aux spécialistes en Gynécologie médicale, Gyneco-obstetrique, Onco-gynécologie, Chirurgie gynécologique et pelvienne, Médecine de reproduction, Médecine périnatale et Médecins spécialistes de la douleur**

**Tension d'approvisionnement**

**SYNAREL® (acétate de nafaréline) 0,2 mg/dose, solution pour pulvérisation nasale**  
CIP : 34009 353 521 0 1

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Cher Docteur,

Nous rencontrons actuellement une tension d'approvisionnement de notre spécialité **SYNAREL® (acétate de nafaréline) 0,2 mg/dose, solution pour pulvérisation nasale**, nous conduisant à mettre en place une gestion prudente des unités actuellement en stock, et ce jusqu'au retour à la normale de la situation, prévu fin mai 2023.

Pour rappel, les indications thérapeutiques de cette spécialité sont :

- Endométriose à localisation génitale et extragénitale (du stade I au stade IV). L'expérience clinique relative au traitement de l'endométriose est limitée aux femmes âgées de 18 ans et plus.
- Désensibilisation hypophysaire au cours de l'induction de l'ovulation en vue d'une fécondation in vitro suivie d'un transfert d'embryons.

Les unités en stock doivent être réservées **préférentiellement aux patientes en cours de traitement par la Nafaréline.**

**Pour toute initiation**, nous vous invitons à vous référer aux recommandations de la HAS et du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens français (CNGOF) quant à la prise en charge de l'endométriose (dont voici le lien : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-01/prise\\_en\\_charge\\_de\\_lendometriose\\_-\\_demarche\\_diagnostique\\_et\\_traitement\\_medical\\_-\\_fiche\\_de\\_synthese.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-01/prise_en_charge_de_lendometriose_-_demarche_diagnostique_et_traitement_medical_-_fiche_de_synthese.pdf))

et aux recommandations du CNGOF sur la fécondation in vitro (FIV) (dont voici le lien : [www.cngof.net/E-book/GO-2016/14-ch07-59-68-9782294715518-AMP.html](http://www.cngof.net/E-book/GO-2016/14-ch07-59-68-9782294715518-AMP.html)).



La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour tout complément d'information, déclaration de cas de pharmacovigilance ou réclamation qualité, vous pouvez nous contacter au 01 58 07 34 40 ou sur [www.pfizermedicalinformation.fr](http://www.pfizermedicalinformation.fr).

Conscients des désagréments causés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, cher Docteur, l'expression de notre considération distinguée.

**Franck Le Breguero**  
Pharmacien Responsable